

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

octobre 2022 / octobre 2023

Communication
Juridique
Interventions
Service
Partenariats
Formation
Instances
Réunions
Actions
Réseaux
Conseil
Rencontres
Information
Publications

Rapport d'activité

SOMMAIRE

• Instances	page 4
• Participation à différentes commissions	page 6
• Formation et information des élus	page 8
• Service juridique	page 10
• Principales interventions auprès des pouvoirs publics	page 11
• Outils de communication	page 12
• Annuaire Contact'Elus 88	page 13
• Echanges et partenariats	page 14
• Déplacements des élus	page 16
 <i>Annexes</i>	
Annexe 1 - le Bureau	page 18
Annexe 2 - le Conseil d'Administration (CA)	page 19

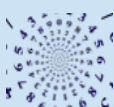


Instances

Assemblée générale, Conseil d'administration, Bureau

Chiffres-clés

- 1 assemblée générale
- 2 réunions du CA
- 4 réunions du Bureau
- 2 réunions du Bureau avec le Préfet
- 1 réunion du Bureau avec les parlementaires



Assemblée générale 2022

Date : 21 octobre 2022

"Les communes et intercommunalités face aux défis actuels, l'adaptation aux changements climatiques"

En présence de M. Yves LE ROUX, Enseignant-chercheur à l'ENSAIA (Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires), **une table ronde** a été organisée sur la problématique du changement climatique, avec M. Yves SÉGUY, Préfet des Vosges, M. Jérôme MATHIEU, Vice-président du Conseil

départemental des Vosges représentant M. François VANNSON, et M. Daniel GREMILLET, Conseiller régional du Grand Est représentant M. Jean ROTTNER.

Cet événement était également le rendez-vous unique qui réunit élus locaux et acteurs des territoires : 40 exposants ont pu présenter leurs services ou produits aux collectivités de 13h à 19h en continu !

Nouveauté 2022 : les maires et leurs adjoints ont pu venir accompagnés de leurs conseillers municipaux et agents administratifs et techniques.

De même, les présidents de communautés et leurs

vice-présidents ont pu venir accompagnés de leurs conseillers communautaires et agents.

2022, année anniversaire : l'AMV 88 fêtait ses 70 ans ! Parmi les événements consacrés à cette circonstance, un livre d'or était disponible en continu pour recueillir les mots, les témoignages, les souvenirs indispensables qui laissent ainsi une trace dans le temps. Une photo de tous les élus avec leur écharpe tricolore a été prise pour marquer ce moment...



Réunions du Conseil d'administration

Retrouvez la liste des membres en annexe 2

Dates :

30 mars 2023 - 14 septembre 2023

Sujets abordés :

- Actualités concernant les collectivités locales
- AG 2023
- Axes de communication de l'AMV 88
- Congrès de l'AMF 2023
- Formations : tarification ; programme 2024
- Points financiers
- Questions diverses





Réunions du Bureau

Retrouvez la liste des membres en annexe 1

Dates :

2 décembre 2022 - 30 mars 2023

1^{er} juin 2023 - 14 septembre 2023

Sujets abordés :

- Actualités concernant les collectivités territoriales
- AG 2022 (bilan) et AG 2023 (préparation)
- Axes de communication de l'AMV 88
- Congrès de l'AMF 2023
- Contrats d'assurances de l'AMV 88
- Election d'un nouveau trésorier
- Formations : tarification, programmes 2023 et 2024
- Groupement de commandes
- Points financiers
- Réfèrent déontologue
- Site internet
- Questions diverses

Une visite des nouveaux locaux de la Chambre d'Agriculture des Vosges et de l'ONF a également été organisée le 1^{er} juin 2023, suivie d'une réunion d'échanges avec les membres du Bureau de l'Association des Communes Forestières Vosgiennes.



Réunions du Bureau avec Mme la Préfète

Dates :

17 novembre 2022

20 avril 2023

11 octobre 2023



Sujets abordés :

- Assises de l'Eau 2023
- Autorisations de forage
- Besoins de formation des élus, en lien avec la Préfecture
- Bouclier tarifaire énergétique
- Conséquences de l'augmentation des prix des chantiers
- Débits de boisson
- Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée et agences postales
- Gens du voyage
- Groupe de travail AMV 88 "Changements climatiques"
- Modification des limites d'arrondissement
- Plans communaux et intercommunaux de sauvegarde
- Plan d'isolation des bâtiments communaux
- Plan d'urgence des cartes nationales d'identité et des passeports
- Point sur les budgets communaux (investissement, énergie, suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)
- Préparation de la saison estivale (sécheresse/incendie)
- Réutilisation des eaux usées (présentation DDT et ARS)
- Taxe d'habitation sur les logements inoccupés
- Questions diverses



Réunion du Bureau avec les parlementaires

Date : 24 février 2023

Sujets abordés :

- Point sur le "Zéro Artificialisation Nette"
- Principales mesures de la loi de finances pour 2023 concernant les collectivités locales
- Problématiques énergétiques et leurs conséquences
- Questions diverses



Participation à différentes commissions

Comités, groupes de travail, réseaux...



Chiffres-clés

- 260 dossiers DETR déposés
- 364 élus vosgiens représentant l'AMV 88 dans 205 instances
- 147 collectivités adhérentes aux groupements de commandes de l'AMV 88

Commission DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Comme tous les ans, l'AMV 88 a organisé la séance préparatoire, en amont de la réunion avec le Préfet des Vosges. Cette séance permet aux membres de la commission DETR de s'accorder sur les catégories d'opérations prioritaires et les taux minimaux et maximaux de subvention concernant des travaux d'investissement ainsi que des projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural, à présenter au Préfet.

Lors de la réunion du 26 juin dernier présidée par la Préfète, la grande majorité des catégories subventionnables en 2023 a été reconduite pour 2024 avec quelques nouveautés à retrouver ci-dessous.

NOUVEAUTES POUR 2024

Ratio au m² : plafond augmenté de 1 500 € à 2 000 €

Plafond de subvention maximale augmenté : passage de 500 000 € à 750 000 €

Bonus pierres locales : ajout de "utilisation du grès/granit produits et / ou transformés dans le massif Vosgien même dans le cas de réemploi"

Catégories entrantes

Sécurité (2e)	• Intégration de la sous-catégorie "construction de brigades de gendarmerie"
Equipements scolaires (3/d)	• Création de la catégorie "Halles couvertes pour les activités sportives et enfance" (+ 3 classes ou communes regroupant plusieurs écoles)
Environnement et transition énergétique (6/b)	• Création d'une catégorie « chaufferie bois / avec réseau de chaleur » : forfait 100 000 €

Catégories sortantes

Transition énergétique (6/e)	• Bornes de recharges électriques pour véhicule thermique (maintien des bornes pour cyclistes)
------------------------------	--

Evolution du taux / plafond sur catégories existantes

Vidéo protection (2/d)	• Augmentation taux d'aide à 50 %. • La subvention devient <u>non cumulable</u> avec le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)
Petit patrimoine (5/h)	• Passage de 15 000 à 20 000 € de plafond
Développement social et d'intérêt local (5/d)	• Maintien du financement des stades synthétiques <u>sous réserve</u> d'utilisation de matériaux biosourcés / recyclables répondant aux critères de l'Agence Nationale du Sport (ANS)

Instruction des dossiers

Nouveauté importante :

Pour tout projet d'aménagement, de construction neuve, de restructuration, de réhabilitation, **l'avis préalable de la Direction Départementale des Territoires est désormais obligatoire** (pièce constitutive du dossier pour 2024).

→ **Tout défaut de production de cette pièce entraînera un rejet systématique du dossier.**

Il convient donc de solliciter le service compétent en amont du dépôt de dossier : ddt-suh-bsa@vosges.gouv.fr. Pour connaître les pièces à produire pour l'obtention de cet avis (plans, autorisation, notice loi sur l'eau, notice accessibilité, fiche bâtiment, audit...), les maires sont invités à consulter le guide aux porteurs, disponible sur le site de la préfecture www.vosges.gouv.fr/



Groupe de travail sur le changement climatique

Depuis la création du groupe de travail de l'AMV 88 et de son comité technique sur la gestion des conséquences des changements climatiques, de nouvelles actions ont été engagées :

- Le 2 mars 2023 à Les Forges : réunion d'information des membres du Groupe de travail avec la participation de représentants de la Direction Départementale des Territoires des Vosges, du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Vosges et de l'Association des Communes Forestières Vosgiennes. Il a été notamment question de :
 - ⇒ Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) - Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) et Plan Communal de Sauvegarde (PCS),
 - ⇒ Présentation de la circulaire ministérielle relative au déploiement du Fonds vert.
- Le 20 septembre 2023 : demi-journée de visites sur le thème de l'eau, organisée en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM) et la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges (CASDV).



Lors de cette rencontre ont été présentés, en salle :

- ⇒ Le programme d'interventions de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM),
- ⇒ L'expérimentation sur les économies d'eau portée par le PETER de la Déodatie dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique (CTE),
- ⇒ Le dispositif des Primes pour Services Environnementaux (PSE) porté par le PETER de la Déodatie,
- ⇒ Les enjeux du changement climatique sur l'eau potable.

En marge de ces présentations, les participants ont pu visiter :

- ⇒ Un chantier de restauration de la continuité écologique à PLAINFAING,
- ⇒ Une cour d'école désimpermabilisée à FRAIZE.

Les Vosges, site pilote

Avec la multiplication des événements climatiques hors normes que nous connaissons, il est plus que jamais essentiel d'aider les collectivités à s'informer et à se préparer pour protéger les populations et les biens. Pour cela, l'AMF a rédigé **une feuille de route opérationnelle** pour accompagner les maires et les présidents d'intercommunalité dans la prévention, avec l'objectif affiché de transformer structurellement les activités et le territoire en intégrant systématiquement les risques dans l'élaboration des politiques publiques, et ne pas s'en tenir à la seule gestion de crise.

Dans un premier temps, cette feuille de route sera déployée sur des sites pilotes - dont les Vosges - pour tester la démarche, avant un déploiement à une plus grande échelle.

Une rencontre est ainsi programmée dans les Vosges, le 31 janvier 2024, pour présenter le dispositif à l'ensemble des adhérents de l'AMV 88, et ainsi les sensibiliser aux risques et à la gestion de crise. La feuille de route de l'AMF prendra notamment appui sur les principes suivants : proposition d'une organisation territoriale permettant un maillage et une réponse opérationnelle pour les élus et appui sur les ressources existantes.

Une invitation à cette présentation sera adressée aux adhérents de l'AMV 88.

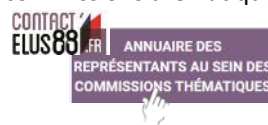
Représentation de l'AMV 88 au sein de différents organismes

A ce jour, 364 élus (titulaires et suppléants) siègent au sein de 205 commissions, comités et autres groupes de travail, pour représenter l'AMV 88 et faire entendre la parole du bloc communal.

De nouvelles instances ont été mises en place par les pouvoirs publics depuis la dernière assemblée générale à savoir :

- Comité de pilotage départemental des territoires numériques éducatifs,
- Instance "prévention de l'évitement scolaire",
- Conférence des financeurs du sport.

Pour connaître les noms des représentants de l'AMV 88 au sein de ces multiples structures, rendez-vous sur **Contact'Elus 88**, à la rubrique "Annuaire des représentants au sein des commissions thématiques".



Groupements de commandes de l'AMV 88

Commission d'appel d'offres et Comité de pilotage

Dates : 2 décembre 2022 - 6 mars 2023

Décisions : validation de 6 nouvelles adhésions ; nouveaux marchés pour 3 domaines d'achat : terreaux/paillage/engrais, peintures routières, compteurs d'eau



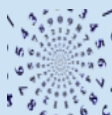
Une enquête a été menée durant l'été 2023, afin de recueillir les avis des adhérents sur le fonctionnement des différents groupements de commandes de l'AMV 88, ainsi que leurs attentes à ce sujet. Le taux de satisfaction du service atteint 88 % et certains utilisateurs (19 %) souhaiteraient une offre de produits plus étendue.

Formation et information des élus

Organisme agréé, Droit Individuel à la Formation des Elus (DIFE)...

Chiffres-clés

- 7 sessions de formation
- 4 réunions d'information
- 4 points thématiques
- 380 participants



Actions de formation

La fiscalité de l'intercommunalité et son incidence sur les communes	26 janvier 2023
La mise en place du budget et les nouvelles dispositions de la loi de finances 2023	27 février 2023
La recherche de cofinancement pour vos projets communaux et intercommunaux	3 avril 2023
Le maire employeur	10 mai 2023
Le maire et la médiation	7 juin 2023
Préparer un discours ou une intervention orale	29 septembre 2023
La gestion du cimetière	20 octobre 2023

Trois sessions de formation ont été annulées en raison d'un nombre insuffisant de participants : La décentralisation des pouvoirs de police de l'affichage publicitaire ; l'exécution des marchés publics ; l'inventaire et la gestion du patrimoine.



Réunions d'information

Le contrôle de légalité	8 juin 2023
Sobriété et efficacité énergétique	12 juin 2023
Présentation des missions sociales et médico-sociales du Département	19 octobre 2023
Rencontre entre les élus et le Parquet	9 octobre 2023

Enquête

Une enquête sur la formation a été réalisée auprès des élus vosgiens en janvier 2023 :

- Une grande majorité des élus font confiance à l'AMV 88 "très utiles".
- Le principal frein à l'inscription à une formation est le manque de temps lié en particulier au cumul des activités élective et professionnelle.
- 36 % ont financé au moins une formation en utilisant leur crédit DIFE (Droit Individuel à la Formation des Elus).
- L'enquête a révélé également un défaut de transmission de l'information aux élus d'un même conseil municipal ou communautaire. C'est pourquoi le message "Merci de diffuser cette proposition aux adjoints, conseillers municipaux, vice-présidents et conseillers communautaires" est désormais ajouté au courriel d'invitation aux formations.

↳ **Le droit à la formation, c'est pour tous les élus, du conseiller au maire ou président d'intercommunalité.**



Points thématiques

Le portail GRDF des collectivités	30 novembre 2022
Présentation de la plateforme "Aides-territoires"	22 mars 2023
La taxe d'aménagement	13 avril 2023
La feuille de route Télémédecine Grand Est	20 avril 2023

Droit Individuel à la Formation des Elus (DIFE)

Le crédit annuel DIFE d'un élu est de 400 €. Il est renouvelé le 31 mars de chaque année.

Depuis avril 2023, le report des droits non utilisés est passé de 300 € à 400 €. Ainsi, chaque élu dispose d'un crédit DIFE allant de 400 € minimum à 800 € maximum par an.

Nouveauté 2023 : toutes les formations proposées par l'AMV 88 sont éligibles au financement par le DIFE.

Dématérialisation de la demande de financement par le DIFE

La demande de financement par le DIFE est à effectuer par l'élu en personne sur le site "Mon Compte Formation". Il convient pour cela de se connecter avec son identité numérique La Poste.

L'ensemble des procédures concernant le DIFE sont à retrouver sur le site de l'AMV 88 à la rubrique "formation".

↳ Pourquoi mobiliser prioritairement son DIFE ?

- Parce que c'est gratuit pour la commune ou l'EPCI
- Parce que les droits sont plafonnés à 800 € (les crédits non utilisés peuvent donc être perdus)



Service juridique

Réglementation applicable, régularité juridique d'un projet, résolution non-contentieuse des différends...



Chiffres-clés

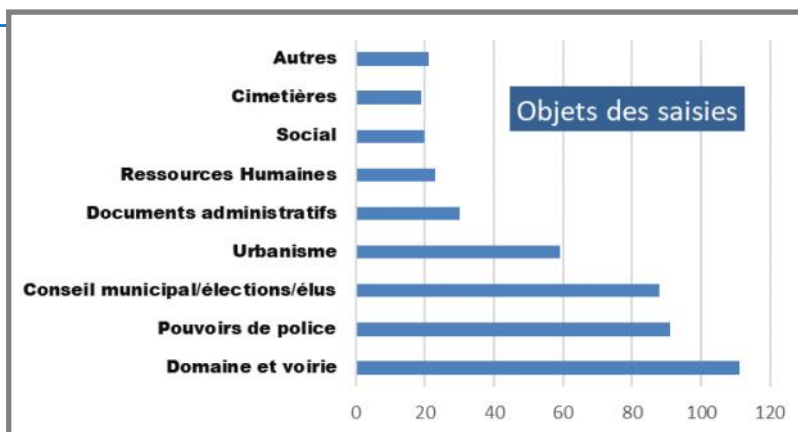
- 630 questions traitées
- 7 fiches réflexes
- 1 *Compil'*JURIDIQUE

Consultations juridiques et contributions à l'activité "information"

Dans un objectif de structuration et de compréhension du suivi, les sollicitations du service juridique se font principalement par mail. L'équipe s'engage sur un retour en trois semaines maximum pour tenir compte de l'affluence et de la complexité des demandes, mais le service peut également répondre aux demandes urgentes lorsque les circonstances l'exigent.

Par ailleurs, l'évolution constante du cadre normatif nécessite une actualisation régulière des connaissances. C'est pourquoi, le service juridique complète ses apports aux adhérents de manière au moins triple :

- d'abord, au niveau du site internet : en publiant de façon hebdomadaire des actualités juridiques, et en alimentant la base documentaire ;
- ensuite, en participant à la rédaction du bimestriel "*Bim'INFO*" ;
- enfin, en s'impliquant dans l'élaboration de journées d'information répondant aux besoins identifiés des adhérents. Ainsi, les deux juristes ont notamment contribué à l'organisation d'un temps d'échanges sur le sujet de la sobriété énergétique et de son financement. Accueillie dans les nouveaux locaux de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, la journée d'information était ouverte à tous les élus locaux ainsi qu'aux agents des adhérents de l'AMV 88. Les intervenants se sont succédés pour détailler le Fonds Vert (par ailleurs reconduit en 2024), le rôle du Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges, les financements pouvant être apportés par le programme ACTEE, la présentation de la plateforme « Aides-Territoire », les solutions de la Banque des Territoires, le partage d'un retour d'expériences ainsi que les mesures de soutien de l'ADEME. Une visite des locaux de la Communauté d'Agglomération, axée sur les dispositifs à haute performance énergétique, a permis d'illustrer toutes les interventions.



Protocole

Maires / Procureur / Services d'enquête

A la suite de la signature, le 2 décembre 2022, de la convention réactualisée du "Protocole relatif à la communication entre l'autorité judiciaire, les maires et les services d'enquête", le processus d'appui aux maires victimes d'infractions pénales a été activé une fois cette année, via la constitution de partie civile de l'AMV 88.

Editions du service juridique

Fiches réflexes, *Compil'*JURIDIQUE...

Sept fiches réflexes ont été réalisées :

- Le contrôle judiciaire des agents et bénévoles en contact avec des mineurs
- La carte scolaire
- Les feux de la Saint-Jean et les feux d'artifice
- La gestion de l'annonce d'un décès
- Le déneigement
- Le contrat d'engagement républicain
- La taxe d'aménagement

La *Compil'*JURIDIQUE regroupe quant à elle une partie des consultations du service juridique depuis la dernière assemblée générale, et est intégrée dans le dossier des participants à cette réunion.

Ces documents sont disponibles sur le site internet de l'AMV 88.



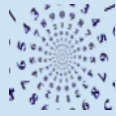
Principales interventions auprès des pouvoirs publics

Préfet, parlementaires, AMF...



Chiffres-clés

- 5 interventions auprès du préfet
- 4 interventions auprès des parlementaires
- 12 interventions auprès de l'AMF
- 5 interventions auprès d'autres institutions ou organismes



Obligation scolaire

L'AMV 88 a amorcé un travail avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) afin que les élus soient mieux accompagnés dans leur rôle de garants de l'obligation scolaire. Il a notamment été constaté un certain flou sur le contrôle spécifique de l'instruction à domicile, car les maires sont responsables de l'enquête pour le volet lié à leur rôle, mais la DSDEN a également la responsabilité du contrôle pédagogique des enfants concernés. L'intervention de l'AMV 88 et le travail qui en a suivi va permettre d'organiser très prochainement des sessions d'information à ce sujet.

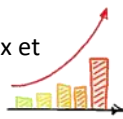


Nouvelle obligation de déclaration d'occupation des biens immobiliers

En début d'année, l'AMV 88 est intervenue auprès des services d'Etat (Préfecture, DDFiP), pour les alerter sur la méconnaissance de la nouvelle obligation de déclaration d'occupation des biens immobiliers. En effet, l'information concernant cette nouvelle obligation déclarative à effectuer par voie électronique a eu des difficultés à circuler, d'autant que les collectivités territoriales étaient aussi concernées, en tant que propriétaires. Au regard du risque d'amende encouru, il était essentiel d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de renforcer la communication institutionnelle à ce sujet.

Hausse des prix de l'énergie

L'AMV 88 a saisi l'AMF au sujet de la hausse des prix de l'énergie et de ses conséquences sur les budgets locaux et les services publics.



FCTVA et biens indivis

L'AMV 88 est intervenue auprès de l'AMF sur le sujet des Commissions Syndicales de Gestion des Biens indivis (CSGBI) et de leur exclusion du FCTVA. Une CSGBI est une personne morale créée dès lors que plusieurs communes possèdent des biens en indivision. La commission syndicale doit valoriser les biens indivis. L'automatisation du FCTVA a eu pour conséquence d'exclure les CSGBI du dispositif du FCTVA, ce qui affecte les projets de rénovations du patrimoine vosgien.

Handicap

Selon une décision du Conseil d'Etat en date du 20/11/2020, l'accompagnement des élèves en situation de handicap pendant le temps périscolaire pour les écoles primaires relève de la compétence des communes. Hors, une telle charge pose de nombreux problèmes aux collectivités : financement, difficultés de recrutement des AESH... L'AMV 88 a relayé cette problématique à l'AMF notamment.

Accessibilité

Une intervention a été faite auprès de la préfecture, des parlementaires et de l'AMF concernant la mise en accessibilité des bâtiments communaux. Le coût financier peut être important, l'expertise technique n'est pas facilement mobilisable et les procédures de demandes d'accompagnement et de report sont complexes.

Arrêt du réseau cuivre

L'AMV 88 a interpellé la préfecture au sujet de l'arrêt du réseau cuivre. Les maires, sollicités par les usagers, sont en première ligne sur cette question. L'organisation d'une concertation est nécessaire afin de fournir aux élus les éléments de réponse et les outils de communication utiles pour la population.

Référent déontologue

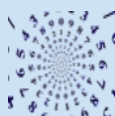
L'AMV 88 a prospecté auprès des structures et institutions publiques afin de pouvoir proposer un référent déontologue à ses adhérents. Obligatoire depuis le 1^{er} juin 2023, ce référent doit être désigné par chaque assemblée délibérante afin d'aider les élus sur les questions régissant l'ensemble des règles et des devoirs issus de la Charte de l' élu local.

Outils de communication

Bim'INFO, site internet, page Facebook, mailing...

Chiffres-clés

- 6 numéros de Bim'INFO
- 10 620 consultations du site internet
- 618 abonnés à la page Facebook
- 113 mails aux adhérents



Site internet

Accéder à une mine d'informations

Le site web, en cours de refonte, est actualisé régulièrement.

On y retrouve bien sûr les missions et actions de l'Association, mais aussi plusieurs dossiers thématiques et événements.

Les dossiers thématiques concernent aussi bien des sujets permanents que des sujets d'actualité et sont classés par ordre alphabétique pour faciliter la recherche.

L'agenda regorge d'événements qui concernent les communes et intercommunalités : appels à projets, concours nationaux ou locaux ainsi que les réunions de l'AMV 88 (Assemblée générale, Bureau, Conseil d'administration, formations, informations, visites...).

Les actualités générales sont présentées en page d'accueil, partie "A LA UNE", et les actualités juridiques sont présentées dans la rubrique "Service juridique".

> 7 à 10 actualités générales ou juridiques sont publiées par mois.

Bim'INFO

Découvrir tous les deux mois un dossier juridique et des informations pratiques

La revue avise ses lecteurs sur la réglementation, les décisions de justice, les réponses ministérielles et décrypte un sujet d'actualité ou un thème général intéressant les communes et les intercommunalités.

L'interview d'un maire ou d'un président de communauté de communes ou d'agglomération évoque le mandat et les projets locaux...

Enfin, les adhérents peuvent passer des annonces relatives à la vente de matériel et liées à la gestion locale.

6 numéros par an sont envoyés par voie postale aux adhérents de l'AMV 88 et à de nombreux partenaires de l'Association. La version numérique au format PDF est disponible en ligne.

> Tous les numéros depuis 2020 sont disponibles sur le site internet de l'AMV 88 .



Page Facebook

Suivre l'actualité de l'Association

Pour les personnes qui ne sont pas encore abonnées à la page, c'est le moment de le faire !

Elu, agent communal ou intercommunal, partenaire institutionnel ou privé, il y aura toujours une information à découvrir ... Il est également possible de relayer la page à ses connaissances et collègues.

> Depuis la dernière assemblée générale, plus de 200 publications sont parues.

@amv88mairesdesvosges



Mailing aux adhérents

amv88@vosges.fr

Ce moyen de communication très fonctionnel permet à l'AMV 88 de faire parvenir des informations à ses adhérents en temps réel et en simultané : communications du Président, informations nationales, enquêtes, transmission de documents...

Annuaire Contact'Elus 88

Coordonnées des maires, adjoints, conseillers municipaux...

Chiffres-clés

- 6 300 élus répertoriés
- 804 comptes ouverts
- 3782 connexions en 2022



Contact'Elus 88

Base de données des collectivités locales et élus vosgiens

La plateforme Contact'Elus 88 a fait l'objet d'une présentation pratique auprès des secrétaires de mairie des Vosges, au cours de deux rencontres organisées par le Centre de Gestion des Vosges. C'est ainsi 150 professionnels qui ont pu avoir des informations supplémentaires sur la maîtrise de cet outil et apporter leurs propositions d'amélioration de ce dernier.

Pour un suivi régulier de la plateforme, des points mensuels sont réalisés. En parallèle, le groupe de travail composé de maires et de techniciens s'est réuni à trois reprises.

En 2023, Contact'Elus 88 n'a pas nécessité de développement complémentaire.

Une phase de réflexion sur l'évolution de l'outil est actuellement en cours, afin d'assurer sa pérennité, sa fonctionnalité et son développement.

CONTACT'ELUS 88
Site proposé et géré par l'AMV 88

AMV 88 Annuaire

Maires
Adjoints au maire
Conseillers municipaux

Présidents de communes ou d'agglomération
Présidents de syndicats
Conseillers départementaux

Elus locaux

ANNUAIRE DES MAIRES

ANNUAIRE DES PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET D'AGGLOMÉRATION

ANNUAIRE DES SYNDICATS

ANNUAIRE DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS THÉMATIQUES

ANNUAIRE DES CONSEILLERS RÉGIONAUX

ANNUAIRE DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

Elus nationaux

ANNUAIRE DES SÉNATEURS

ANNUAIRE DES DÉPUTÉS

ANNUAIRE DES DÉPUTÉS EUROPÉENS

Acteurs institutionnels

ANNUAIRE DES PRÉFECTURES

ANNUAIRE DES TRIBUNAUX DE GRANDE INSTANCE

ANNUAIRE DES TRIBUNAUX D'INSTANCE

ANNUAIRE DES DÉLÉGUÉS DU DÉFENSEUR DES DROITS

ANNUAIRE DES GENDARMERIES

ANNUAIRE DES COMMISSARIATS DE POLICE

ANNUAIRE DU SDIS 88

Les conseillers municipaux Les adjoints au maire Conseillers délégués Le maire La mairie

RETOUR À LA CARTE MODIFIER LES INFOS VOUS ÊTES EN MODE CONSULTATION

MARTIGNY-LES-GERBONVAUX

Présentation

Informations générales sur la commune

Accueil et secrétariat

Services techniques

Police municipale

Référénts et Organismes liés

Syndicats

Mairie

Téléphone 0329943812

Adresse email mairie.martigny-les-gerbonvaux@wanadoo.fr

Site internet N/C

Fax N/C

Horaires d'ouverture au public

Lundi De 13h00 à 17h00.

Mercredi De 13h00 à 18h00.

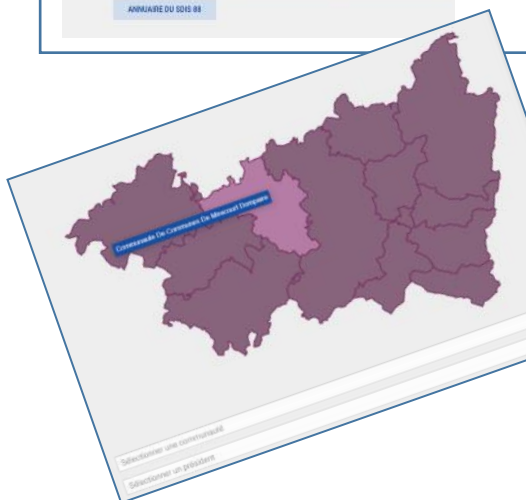
Informations sur la commune

Communauté : Communauté De Communes De Louest Vosgien

Population : 113

Canton : Neufchâteau

Arrondissement : Neufchâteau



Echanges et partenariats

Chiffres-clés

- 1 réunion avec les président de Communautés de communes et d'agglomération
- 36 collectivités abonnées au Petit Gibus
- 391 RCSR
- 1 réunion avec les structures départementales
- 8 collectivités lauréates aux Lauriers des collectivités locales



Réunion avec les présidents de Communautés de communes et d'agglomération

Une réunion d'échanges avec les Présidents de Communautés de Communes et d'Agglomération des Vosges a été organisée le 14 juin 2023, afin d'évoquer différents points d'actualités, ainsi que certains thèmes spécifiques à ces EPCI.



Le Petit Gibus

Le magazine des jeunes citoyens

Utilisé comme véritable outil pédagogique, la publication aborde des thématiques riches et variées comme la citoyenneté, la démocratie, l'environnement, la santé, le sport et la culture.

Thèmes des numéros de l'année scolaire 2022/2023 :

- Urgence climat !
- C'est quoi la démocratie ?
- L'eau, source de vie.

Thèmes des numéros de l'année scolaire 2023/2024 :

- Le handicap. Même pas peur !
- Les transports. Cap vers la mobilité douce.
- Vive le sport !



Réseau des Référents Communaux de Sécurité Routière (RCSR)

L'AMV 88 s'engage depuis de nombreuses années déjà auprès des pouvoirs publics en faveur de la sécurité routière. Le point d'orgue de cette implication fut la signature en 2015 d'une convention de partenariat avec les services de l'Etat relative la création et l'animation du Réseau des RCSR.

Interlocuteurs privilégiés des services de l'Etat pour toutes les questions concernant la sécurité routière, qu'il s'agisse d'infrastructure ou de prévention, les RCSR peuvent transmettre aux services de la Direction Départementale des Territoires toute question, remarque ou proposition à une adresse mail dédiée

Par ailleurs, s'ils le souhaitent, ils peuvent également bénéficier d'une aide pratique pour organiser des actions de prévention :

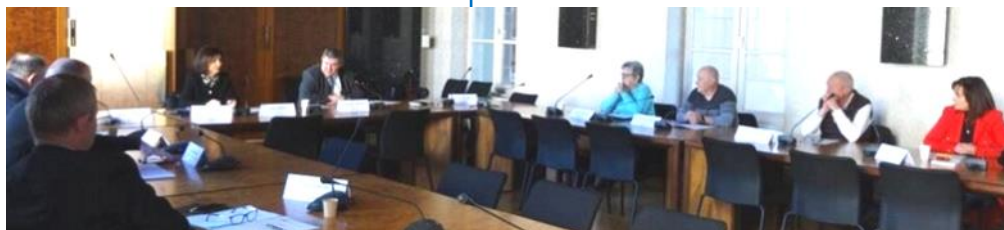
- supports de communication sur différents thèmes : alcool, vélo, risque piéton, seniors,
- du matériel pédagogique : parcours alcool, réactiomètre, éthylotests, lunettes de simulation cannabis et smartphone,
- radar pédagogique.

Pour les communes qui ne l'auraient pas encore fait, il convient de faire connaître le nom de leur référent directement sur la plateforme Contact'Elus 88.

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Réunion avec les structures départementales

La réunion a eu lieu le 15 février 2023. Les différentes structures ont présenté leurs activités et évolutions en 2022 ainsi que les projets pour 2023.





Convention "Armées / Collectivités"

Lors de sa visite officielle, le 20 avril 2023, au 1^{er} Régiment de Tirailleurs à Epinal, le ministre des Armées, Sébastien Lecornu, a signé une convention "Armées - Collectivités" avec Valérie Michel-Moreaux, préfète des Vosges, et Dominique Peduzzi, président de l'AMV 88. Une convention qui lie armée et élus locaux pour faciliter l'accès des conjoint(e)s à l'emploi sur le territoire, faciliter l'accès au logement et l'accès aux crèches pour les enfants.



Conventions de partenariat

En dehors de certains accords sur des thématiques spécifiques, l'AMV 88 met en place ou reconduit chaque année des conventions de partenariat plus généralistes, afin de développer des actions communes, faciliter la coopération, la communication et l'information avec certains acteurs locaux.

Ces partenaires sont actuellement les suivants :

- Caisse d'Epargne Lorraine Champagne Ardenne
- Crédit Agricole
- Crédit Mutuel
- EDF
- Enedis
- GRDF
- Groupama Grand Est
- La Poste.



Lauriers des collectivités locales

Les "Lauriers des Collectivités locales" récompensent chaque année les communes et intercommunalités à travers des réalisations innovantes.

Depuis son lancement dans les Vosges en 2017, l'AMV 88 est partenaire de cet événement qui met en lumière l'action des élus locaux.

Cette année, la cérémonie de remise des trophées aux collectivités lauréates s'est tenue le 22 septembre. Le Président Dominique PEDUZZI était présent à cette soirée pour remettre le prix dans la catégorie "Solidarité".



Evénement organisé par le groupe de presse EBRA Events, Vosges Matin, L'Est Républicain et Le Républicain Lorrain.

Tableau de la fiscalité directe locale

Réalisé annuellement avec les données transmises par la DDFIP, ce tableau regroupe, pour toutes les communes vosgiennes, le taux des quatre taxes directes locales, l'effort fiscal, le potentiel fiscal, le potentiel financier et les mètres de voirie par habitant. Il a été adressé à chaque adhérent, par mail, en avril 2023.

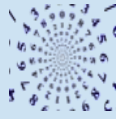
> Ce document est également consultable sur le site internet de l'AMV 88, rubrique "Publications" (accès réservé aux adhérents).



Déplacements des élus

Chiffres-clés

- 54 élus vosgiens inscrits au Congrès
- 32 participants au déplacement "clés en mains" du Congrès
- 30 participants à la visite de l'unité de méthanisation de Chaumousey
- 23 Participants à la "Route vosgienne de l'Energie"



Congrès AMF 2022

Pouvoir agir

Le 104^e Congrès des Maires de France et Présidents d'Intercommunalités s'est tenu à Paris du 22 au 24 novembre 2022.

Lors des débats sur le thème de la ruralité, le Président Dominique PEDUZZI est intervenu sur le volet "Redonner une visibilité financière pluriannuelle et prendre en compte la valeur des services rendus par les territoires ruraux".

Ce déplacement à Paris a également été l'occasion d'un dîner offert par les deux sénateurs vosgiens Daniel GREMILLET et Jean HINGRAY, suivi d'une visite nocturne du Sénat.





Visite de l'unité de méthanisation de Chaumousey

Le 5 avril 2023, une trentaine d'élus ont participé à la visite de l'unité de méthanisation de Chaumousey organisée en partenariat avec GRDF, pour découvrir la production de "gaz vert" par méthanisation. Les participants ont été accueillis par le maire de la commune, Olivier Baraban.

Cette matinée pédagogique a permis de :

- mieux appréhender les énergies renouvelables et comprendre le processus de méthanisation,
 - valoriser les ressources des territoires en soutenant la filière agricole et en créant des emplois,
 - découvrir la façon de produire du gaz vert local pour réduire sa dépendance énergétique.



Route Vosgienne de l'Energie

Organisée dans le cadre du partenariat de l'AMV 88 avec EDF, la Route Vosgienne de l'Energie proposait cette année la visite du centre de stockage des pièces de rechange pour centrales nucléaires à Velaines (55). Le 15 juin 2023, 22 participants ont pu découvrir le site.

Au programme :

- Visite du centre avec la présentation de toute la logistique (réception, conservation, transport des pièces...),
- Conférence sur les énergies renouvelables au travers d'exemples concrets du développement de l'éolien et du photovoltaïque,
- Présentation du "Pilotage intelligent du bâtiment", une manière simple de réduire les dépenses énergétiques...



C'est l'instance où sont notamment prises toutes les dispositions nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'Association.

Les membres peuvent se réunir pour intervenir sur des questions urgentes ou d'actualité.

Le Bureau est élu par le Conseil d'Administration pour la durée du mandat.

Les membres du Bureau exercent les fonction à titre bénévole.

Extrait des statuts de l'AMV 88



L'équilibre sur le territoire permet à chaque maire d'avoir un contact de proximité avec les représentants de l'AMV 88 d'où l'importance de la répartition géographique des vice-présidents.

Monsieur Dominique PEDUZZI, Président

Maire de Fresse-sur-Moselle

Madame Elisabeth KLIPFEL, Vice-présidente

Maire de Champdray

Monsieur Jean-Luc MUNIÈRE, Vice-président

Maire de Villotte

Madame Jenny WILLEMIN, Vice-présidente

Maire de Martigny-les-Gerbonvaux

Monsieur Benoît PIERRAT, Vice-président et Trésorier adjoint

Maire de Raon-l'Etape

Madame Anne GIRARDIN, Vice-présidente

Maire de Le Val-d'Ajol

Monsieur Christian DEMANGE, Vice-président et Trésorier

Maire de Saint-Jean-d'Ormont

Monsieur Gilles DUBOIS, Vice-président

Maire de Sanchev

Monsieur Daniel THIRIAT, Vice-président

Maire de Mandres-sur-Vair

Monsieur Philippe PERREIN, Vice-président

Maire de Bouxières-aux-Bois

Monsieur Christophe LEMESLE, Vice-président

Président de la Communauté de communes de la Région de Rambervillers

Rappel : conformément aux statuts, en fonction du nombre de communes qui le compose, chaque canton dispose de 3 à 6 sièges au sein du Conseil d'administration.

Collège des maires : 61 représentants

ALBERTI Christian	LANDAVILLE	KLIPFEL Elisabeth	CHAMPDRAY
ALLAIN Francis	CHAVELOT	LAGARDE Daniel	LA BAFFE
ARNAULT Jean-Luc	SARTES	LAGARDE Patrick	CLEURIE
BARABAN Olivier	CHAUMOUSEY	LALEVÉE Patrick	PLAINFAING
BARTH Annie-Marie	COMBRIMONT	LALLEMAND Michel	REBEUVILLE
BŒUF Patrick	CHARMES	MAILLARD Dominique	MAZIROT
BOULANGEOT André	SAINTE-MARGUERITE	MARQUIS Bernadette	DOMÈVRE-SUR-AVIÈRE
BOULANGER Jean-Paul	LA HOUSSIÈRE	MASY Denis	BRUYÈRES
BOULLIAT Martine	NOMEXY	MICLO Jean-Paul	VECOUX
CHACHAY Pierre	TAINTRUX	MIDON Daniel	LES FORGES
CLAUDE-PITET Mireille	DOGNEVILLE	MUNIÈRE Jean-Luc	VILLOTTE
COLNÉ Jacques	AUTREY	NARDIN Patrick	EPINAL
COMESSE-DAUTREY	VILLE-SUR-ILLON	NICOLAS Philippe	PUZIEUX
CROUVEZIER Maryvonne	LA BRESSE	PEDUZZI Dominique	FRESSE-SUR-MOSELLE
DEMANGE Christian	SAINT-JEAN-D'ORMONT	PERREIN Philippe	BOUXIÈRES-AUX-BOIS
DEMANGE Stéphane	BAN-DE-LAVELINE	PERRY Franck	VITTEL
DIDELOT Jean-Claude	LES VALLOIS	PIAGET Françoise	CHATEL-SUR-MOSELLE
DREVET Frédéric	LA VOGUE-LES-BAINS	PIERRAT Benoît	RAON-L'ÉTAPE
DUBOIS Gilles	SANCHEY	PIERRILLAS Patrick	MENARMONT
GERECKE Luc	CONTREXÉVILLE	POIRAT Bernadette	BELMONT-SUR-BUTTANT
GIRARDIN Anne	LE VAL-D'AJOL	RAMBAUT Patrick	DOMMARTIN-AUX-BOIS
GIRON Philippe	REMICOURT	RIGOLLET Thierry	SAINT-AURICE-SUR-MOSELLE
GLORIOT Sylvain	SAULXURES-LÈS-BULGNÉVILLE	ROUSSEL Alain	CLAUDON
GRANDCLERC Alain	DOMBASLE-DEVANT-DARNEY	SAUVAGE Guy	CHATENOIS
HIRLI Jean	MOYENMOUTIER	SCHLACHTER Charles	GRANDVILLERS
HOUOT Didier	VAGNEY	SPEISSMANN Stessy	GERARDMER
HUIN Denis	LA BOURGONCE	THIRIAT Daniel	MANDRES-SUR-VAIR
HUMBERT Stanislas	THIEFOSSE	VIGNOLA Jacqueline	REMOVILLE
HUMBERT Nicolas	FOMEREY	VITU Christian	RAON-AUX-BOIS
JACQUEMIN André	ELOYES	WILLEMEN Jenny	MARTIGNY-LES-GERBONVAUX
JOLLET Philippe	LE CLERJUS		

Collège des présidents de Communautés : 4 représentants

BABOUHOT Nathalie	CC Mirecourt Dompaire	LECLERC Simon	CC de l'Ouest Vosgien
GREMILLET Virginie	CC Bruyères Vallons des Vosges	LEMESLE Christophe	CC de la Région de Rambervillers



Remerciements

L'AMV 88 remercie M. François VANNSON, ancien Député des Vosges, Président du Conseil départemental, ainsi que les conseillers départementaux vosgiens, pour la mise à disposition de personnels, de locaux et d'équipements, qui lui permet d'assumer, le plus efficacement possible, ses missions d'aide et de soutien auprès des maires et des présidents de communautés vosgiens.

Nous contacter

Courrier

**8 rue de la Préfecture
88088 EPINAL Cedex 09**

Courriel

amv88@vosges.fr

Téléphone

03 29 29 88 30

Nous rencontrer

17 avenue Gambetta à Epinal

Nous retrouver sur internet

www.maires88.asso.fr

Nous suivre

www.facebook.com/amv88mairesdesvosges

